

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	35	46 (13 pouvoirs)

Séance du 15 septembre 2022

Date de la convocation

09 septembre 2022

Date d'affichage

09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le quinze septembre, à 19 heures et 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 septembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_09_09_199

**Contrat de projet pour projet
alimentaire inter-territorial
(PAIT)**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS

MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	
MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	L. LOREAU
	Martine	DURET		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	D. BOULON
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Audrey CHEVALIER**

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Conseil Communautaire du 15 octobre 2020 avait décidé la mise en œuvre du Projet Alimentaire Inter-Territorial en partenariat avec les Communautés de Communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée et la création d'un Contrat de Projet pour 2 années afin de le porter.

La réussite de cette démarche et sa prolongation nécessite de renouveler le contrat de projet dont les missions sont essentiellement :

- Proposer aux communes un accompagnement gratuit pour se mettre en cohérence avec les objectifs de la loi EGAlim,
- Affiner et au besoin actualiser le diagnostic territorial sur portant sur les restaurants scolaires (modes d'organisation, besoins, attentes, etc...) et les filières agricoles en circuit court (types de productions et potentiel mobilisable, ateliers de transformation, etc...),
- Identifier les besoins, les filières locales pouvant y répondre, et les modes de distributions adaptés,
- Animer le réseau des restaurants scolaires (formations, échange de bonnes pratiques, campagne de pesage de déchets, élaborations de menus à base de protéines végétales,
- Travailler en lien avec le monde agricole local pour accompagner les producteurs locaux volontaires dans la mise en place de nouvelles productions (légumineuses, etc...),
- Répondre à des appels à projets pour capter des financements extérieurs,
- Faire le lien avec les démarches alimentaires des collectivités voisines.

Compte tenu de la nature et de la durée de la mission, le recours à un contrat de projet paraît toujours opportun. Ce contrat de projet serait élaboré pour un agent à temps complet. Il est précisé que ce poste resterait cofinancé, pour la part restant à charge, par la CCDSV et la CCVSC dans le cadre d'une convention de coopération territoriale.

Il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à un contrat de projet pour s'attacher les services d'un chargé de projet alimentaire territorial. Ce chargé de projet pourra commencer à exercer les fonctions susvisées à compter du 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 2 ans. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 et la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,
par 46 voix pour et 2 abstentions :

- **De recourir** à un contrat de projet pour s'attacher les services d'un chargé de projet alimentaire territorial,
- **D'acter** que ce chargé de projet pourra commencer à exercer les fonctions listées ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 2 ans et de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré, le 15 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

